



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Odile Bury, *Échevin(e)* ;
Jan Verbeke, *Conseiller*.

Séance du 15.10.19

#Objet : Motion déposée par Mme Aurélie SAPA FURAHA au nom des groupes ECOLO-GROEN et MR-GM concernant l'urgence climatique et environnementale.#

Séance publique

Le Conseil communal,

1. Vu les différents engagements internationaux de la Belgique [\[1\]](#)
2. Vu la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois qui appelle les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires à poser les jalons d'une action transversale en matière climatique et à respecter l'engagement européen de continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en fixant un objectif de réduction de 40 % des émissions d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 ;
3. Vu les objectifs contenus dans le Plan National Intégré Énergie Climat adopté le 19 décembre 2018 par le comité de concertation réunissant l'Etat fédéral et les entités fédérées et dans le Plan Air-Climat-Énergie adopté le 2 juin 2016 par le gouvernement régional bruxellois ;
4. Considérant que nous sommes au beau milieu d'une sixième extinction de masse (200 espèces sont perdues tous les jours : des plantes, aux insectes jusqu'aux êtres vertébrés); que des écosystèmes uniques, dont certains vivent depuis des centaines de milliers d'années, s'effondrent sous la pression anthropique; que des phénomènes météorologiques extrêmes provoquent la disparition massive d'animaux sauvages, provoquent des conflits, dévastent notre environnement bâti et naturel et menacent nos réserves d'eau et de nourriture ;
5. Considérant les différents rapports présentés par des milieux scientifiques et académiques concernant les risques irréversibles qu'encourt notre planète à défaut d'actions rapides, dont notamment :
 - les deux récents rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sur « les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C » et « Changement climatique et terres émergées». En sachant que ces rapports stipulent que ce n'est qu'en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, qu'on pourra limiter le réchauffement mondial au maximum.
 - le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), publié le 06 mai 2019, démontrant que « nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes

de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier ».

6. Considérant que les mesures d'atténuation et d'adaptation peuvent être porteuses de nombreux co-bénéfices notamment en matière de santé et de réduction de la pollution de l'air et de création d'emplois non délocalisables ;
7. Considérant l'analyse de la Banque mondiale qui estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions ;
8. Considérant les diverses manifestations pour le climat des derniers mois (« Claim for the climate », « Youth for Climate », and « Rise for the climate ») qui ont mobilisé des foules impressionnantes au niveau national et international, notamment chez les jeunes ;
9. Considérant qu'une des revendications de ces mouvements est la déclaration de l'urgence climatique, soit le fait de reconnaître que la protection du climat et de l'environnement est un enjeu majeur du 21ème siècle, qui doit devenir une priorité de l'agenda politique avec des mesures concrètes rapides et ambitieuses pour le climat ; à commencer au niveau local ;
10. Considérant que la commune de Watermael-Boitsfort est déjà active en matière d'économie d'énergie à travers son programme de suivi des consommations des bâtiments publics et de production d'énergie verte (qui a conduit entre 2003 et 2019 à une baisse de 40% des émissions de CO₂, conforme à l'objectif européen pour 2030, et ainsi permis une économie de 320.000 Euros par an) et de par sa politique volontariste de remplacer le parc des véhicules communaux par des véhicules émettant moins de gaz à effet de serre.

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort demande :

Au Conseil des ministres européens de:

- Forger un accord politique entre les États membres afin d'introduire, entre autres mesures, une taxation du kérosène des avions pour les vols internationaux en contraignant toutes les compagnies, quelle que soit leur nationalité, ayant des vols au départ ou à destination de l'Europe, afin de financer la lutte contre le réchauffement climatique ;

A la Commission européenne de :

- Exercer pleinement ses responsabilités de « Gardienne des Traités » en veillant au strict respect par tous les États membres des objectifs contraignants que s'est fixée l'Union européenne dans le cadre de son approche intégrée de lutte contre le réchauffement climatique ; notamment s'agissant de la part de 20 % de la consommation énergétique qui doit provenir de sources d'énergies renouvelables ;
- Renforcer la pertinence climatique du budget de l'Union européenne, en intégrant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les différents programmes d'action de l'Union européenne (cohésion, agriculture, transports, recherche) afin d'accélérer la transition vers une économie européenne à bas carbone ;

Au gouvernement fédéral de :

- Soutenir la proposition de loi spéciale visant à fixer les objectifs généraux de la politique climatique de la Belgique, si nécessaire en l'amendant pour tenir compte de l'avis du Conseil d'état et en conséquence de l'adopter ;
- Rejoindre la « Paris Proof Coalition » des 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;

Au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

- Encourager les initiatives pédagogiques concernant la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement des écosystèmes naturels dans les établissements scolaires, afin de soutenir les élèves dans leur ambition d'être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu primordial du 21^e siècle ;

Au gouvernement de la Région bruxelloise de :

- S'engager à participer pleinement aux structures de coordination instituées par la loi-climat dès son adoption par la Chambre des représentants, et à réaliser les engagements collectifs pour le climat ;
- Poursuivre les efforts entamés à l'occasion de la création de la zone de basses émissions en Région bruxelloise pour réduire les émissions des véhicules automobiles recourant aux énergies fossiles et mettre en place des alternatives effectives de mobilité à faible émission pour les personnes disposant de revenus modestes ;
- Promouvoir et étoffer l'offre des transports en commun afin d'améliorer le confort, la fréquence et le maillage du territoire de la Région bruxelloise et de permettre un réel shift modal ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique vélo intégrée et de se donner les moyens financiers pour l'application du plan Good Move ;
- Assurer une rénovation plus rapide de l'ensemble des bâtiments publics régionaux et d'en améliorer la gestion énergétique, ainsi que d'assurer un maximum d'approvisionnement en énergies vertes ;
- Donner les moyens aux communes de rénover les infrastructures, les logements et les bâtiments publics, et d'en améliorer la gestion énergétique, ainsi que d'assurer un maximum d'approvisionnement en énergies vertes, en reconduisant et intensifiant le plan d'investissement URE et/ou à travers SIBELGA (centrale de marché Interfin, enerclick, etc.) ;
- Alléger les procédures de demandes de permis d'urbanisme en cas de placements de panneaux solaires, de panneaux photovoltaïques et en cas d'isolation des façades et toiture ;
- Assouplir les critères de préservation du patrimoine quand les travaux visent à diminuer la consommation énergétique des bâtiments : isolation (châssis, doubles vitrages, isolation extérieure) et pose de panneaux photovoltaïques et solaires ;
- Offrir un cadre réglementaire spécifique en terme d'urbanisme, d'environnement mais aussi d'emploi et de fiscalité aux actions qui expérimentent et mettent en place de nouvelles solutions en terme d'agriculture urbaine et de gestion des déchets et ressources, dans un esprit de relocalisation et de diminution de l'impact sur l'environnement.

Au collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Watermael-Boitsfort de :

- Poursuivre la mise en œuvre mesures reprises dans la Déclaration de Politique Générale afin de faire face à **l'urgence climatique et environnementale** suite à l'accentuation des effets du changement climatique et à l'effondrement des écosystèmes naturels, et leurs graves conséquences ;
- Poursuivre et amplifier les efforts au niveau communal pour :
 - • viser la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
 - • continuer de réduire de la consommation énergétique des bâtiments communaux ;
 - • favoriser l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental pour les interventions urbanistiques ;
 - • continuer à développer les infrastructures pour favoriser la mobilité douce et inciter les individus et les entreprises à utiliser les transports publics, à faire du télétravail, et à pratiquer le covoiturage ;
 - • généraliser, dans la flotte communale, les véhicules les moins polluants, au gaz naturel (CNG), électriques, ou hybrides ;
 - • amplifier les efforts en matière de consommation et de production durables, et lutter contre le gaspillage alimentaire et matériel ;
 - • accentuer les efforts en matière d'environnement (en aménageant des points d'eau potable dans la commune, en considérant les arbres et les espaces verts comme des infrastructures essentielles dans tous les projets d'aménagement) ;
- • augmenter considérablement la place de la nature en ville, afin de préserver la biodiversité, mais aussi de lutter contre la pollution et les îlots de chaleur et de diminuer les températures lors des épisodes de canicule ;
- • continuer à intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et la sélection des prestataires dans la limite de la réglementation sur les marchés publics ;
- • travailler de manière transversale au sein de toute l'administration communale en réfléchissant à des projets politiques globaux et transversaux, qui permettent une transition durable, solidaire, démocratique et enthousiasmante vers une société respectueuse de la terre et de ses habitants ;
- • encourager les initiatives destinées à promouvoir les commerces et artisans locaux dans un esprit écoresponsable ;
- • soutenir les écoles dans leurs démarches pour l'obtention de labels de qualité, tels que « Eco-Schools ».

[1] En particulier :

- la Convention sur la diversité biologique (CDB) adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992,
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée à New York le 9 mai 1992,
- le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signé à Kyoto le 11 décembre 1997,
- l'Accord de Paris, signé à Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21ème Conférence des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques,
- la Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à

partir de sources renouvelables.

Le point est retiré de l'ordre du jour.
27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze